Glossaire DMFAPPL Calculation Notification Mise à jour de la version

Version: 2015/1

Date de publication: 26/02/2015

Date de mise en production: 01/04/2015

Liste des modifications

Page de garde

Page de garde

Glossaire

90012 - Ligne travailleur 00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE

Annexe

- 11 Identification du formulaire
- 28 Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL 29 Liste des indices des différentes catégories d'employeurs APL

NUMERO DE ZONE: 00042 VERSION: 2015/1 DATE DE PUBLICATION: 26/02/2015

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE (Label XML : LocalUnitID)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur

Code(s): 90012

Label(s) xml: WorkerRecord

DESCRIPTION: Il s'agit du numéro identifiant une unité d'établissement (numéro attribué par la Banque-Carrefour des

Entreprises

Numéro identifiant l'établissement dans lequel ou à partir duquel le travailleur est occupé.

A partir des déclarations du 1/2014, l'unité d'établissement doit être déclarée exclusivement au niveau de l'occupation. Il s'agit de l'unité d'établissement où le travailleur exerce ses prestations ou bien à partir de laquelle

celui-ci exerce son activité.

Jusqu'aux déclarations du 4/2013, l'unité d'établissement ne peut être déclarée qu'au niveau de la ligne

travailleur

Si le travailleur a exercé des prestations dans plusieurs sièges d'exploitation, il faut mentionner uniquement

l'identifiant du siège de sa dernière prestation durant le trimestre.

Voir détails complémentaires dans les instructions générales aux employeurs.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION:

Nombre de 10 chiffres dont :

les positions 1 à 8 correspondent à un numéro d'ordre, avec en première position un chiffre compris entre 2 et 8; les positions 9 et 10 correspondent à un nombre de contrôle.

A partir des déclarations du 1/2014 l'usage d'un numéro fictif peut être nécessaire :

- 899999993 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui ne sont pas occupés sur le territoire belge
- 8999999104 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui sont occupés sur le territoire belge ou employeur de personnel de maison (catégories 037, 039 et codes travailleurs 043 et 044 dans les catégories 094 et 193) Région flamande
- 899999203 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui sont occupés sur le territoire belge ou employeur de personnel de maison (catégories 037, 039 et codes travailleurs 043 et 044 dans les catégories 094 et 193) Région Bruxelles-Capitale
- 8999999302 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui sont occupés sur le territoire belge ou employeur de personnel de maison (catégories 037, 039 et codes travailleurs 043 et 044 dans les catégories 094 et 193) Région wallonne sans les communes qui relèvent de la compétence de la Communauté germanophone
- 899999401 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui sont occupés sur le territoire belge ou employeur de personnel de maison (catégories 037, 039 et codes travailleurs 043 et 044 dans les catégories 094 et 193) Région wallonne en ce qui concerne les communes qui relèvent de la compétence de la Communauté germanophone
- 899999005 = Employeur en attente d'un numéro d'UE
- 8999999894 = Pas d'application tiers payants (catégories d'employeurs 033, 099, 199, 299 et 699) -

Indemnité de rupture - Statutaires avec un lieu d'affectation à l'étranger

L'utilisation d'un numéro fictif n'est pas autorisée dans le cadre d'une déclaration ORPSS.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique LONGUEUR: 10 PRESENCE: Facultative FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

CODE ANOMALIE SON ACCOSE DE NECEL HON.							
Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité					
Non numérique	00042-002	В					
Invalide	00042-003	NP					
Nombre de contrôle invalide	00042-004	NP					
Longueur incorrecte	00042-093	В					
Non admis	00042-146	В					
Erreur de cardinalité	00042-090	В					
Erreur de séquence	00042-091	В					

DMFAPPL Calculation Notification - Annexe numéro 11: Identification du formulaire Version: 2015/1

Date de publication:

26/02/2015

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe: 1











AN2015-1-FR11.pdf AN2015-1-FR11.docx AN2015-1-FR11.xlsx AN2015-1-FR11.txt AN2015-1-FR11.xml Information intermédiaire:

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
AADD501	Demande enrichie d'une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
ACRF001	Accusé de réception	01/01/1900	01/01/9999
AOAT001	Accidents de Travail scénario 1 - déclaration d'un accident de travail	01/01/1900	01/01/9999
AOAT002	Accidents de Travail scénario 2 - rapport mensuel	01/01/1900	01/01/9999
AOAT003	Accidents de Travail scénario 3 - déclaration d'une reprise de travail	01/01/1900	01/01/9999
AVDDTUP	Déclaration de modification relative à une déclaration de travaux	01/04/2015	31/12/9999
AVWDDT	Déclaration de travaux	01/04/2015	31/12/9999
BEWARE	Notification reprenant les informations comptables relatives aux modifications de la déclaration multifonctionnelle d'un employeur immatriculé à l'ONSS et, le cas échéant, les données relatives à l'avis rectificatif de cotisations qui en a résulté.	01/01/1900	01/01/9999
BEWLST	Liste de contrôle des notifications Beware envoyées le jour précédent à la maison mère d'un SSA.	01/01/1900	01/01/9999
BZMP001	Maladies professionnelles scénario 1 - demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	01/01/1900	30/06/2011
CDHG001	Déclaration de l'attestation Historique de carrière	01/01/1900	01/01/9999
DEFI001	Décision finale	01/01/1900	01/01/9999
DIMONA	Déclaration immédiate à l'emploi	01/01/1900	01/01/9999
DMFA	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
DMFADB	Réponse à une demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFANOT	Notification de modification relative à une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPID	Données d'identification dans la DB DmfA d'une déclaration DmfA originale	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPPL	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant un employeur PPL immatriculé à l'ORPSS	01/01/1900	01/01/9999
DMFAREQ	Demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
DMFAUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
FINO001	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et au processus de calcul des provisions forfaitaires ou procentuelles dont les employeurs sont redevables (ou pas) envers l'ONSS.		01/01/9999
FINO002	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et au processus de calcul des provisions forfaitaires et/ou procentuelles dont les employeurs sont redevables envers l'ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FINO003	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et aux processus des rappels DGII/397 à payer par les employeurs ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FINO004	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et aux processus des rappels DGII/398 à payer par les employeurs ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FISI001	Note reprenant les situations relatives aux paiements du trimestre courant des employeurs ONSS.		01/01/9999
IDFLUX	Informations d'identification à destination de l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
NOTI001	Notification en réponse à une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
PFANS	Réponse à une demande de consultation de masse du fichier du personnel	01/01/1900	01/01/9999
PFREQ	Demande de consultation de masse du fichier du personnel	01/01/1900	01/01/9999
PPLCAL	Notification de calcul DMFAPPL	01/01/1900	01/01/9999
PPLUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant un employeur PPL immatriculé à l'ORPSS	01/01/1900	01/01/9999
RORE001	Règles de routage - communication des secrétariats sociaux et Full Service Center à la sécurité sociale, concernant la gestion des destinataires (et canaux) de messages.	01/01/1900	31/03/2012
TWCT001	Communication de chômage temporaire par l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
UWDUC	Déclaration unique de chantier	01/01/1900	01/01/9999
UWDUCUP	Déclaration de modification relative à une déclaration unique de chantier	01/01/1900	01/01/9999
VBLV001	Livre de validation chômage temporaire	01/01/1900	01/01/9999
WECH001	Chômage scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de chômage avec complément d'entreprise / Preuve de travail	01/01/1900	01/01/9999
		•	•

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
WECH002	Chômage scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension employés	01/01/1900	01/01/9999
WECH003	Chômage scénario 3 - Déclaration de début de travail à temps partiel	01/01/1900	01/01/9999
WECH004	Chômage scénario 4 - Déclaration de prépension à mi-temps	01/01/1900	31/03/2012
WECH005	Chômage scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension employés	01/01/1900	01/01/9999
WECH006	Chômage scénario 6 - Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus	01/01/1900	01/01/9999
WECH007	Chômage scénario 7 - Déclaration mensuelle de travail en tant que travailleur occupé dans un atelier protégé	01/01/1900	01/01/9999
WECH008	Chômage scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	01/01/1900	01/01/9999
WECH009	Chômage scénario 9 - Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
WECH010	Chômage scénario 10 - Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA001	Indemnités Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. 7 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de naissance (art. 30, § 2, loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption.	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA002	Indemnités scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité et de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations.	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA003	Indemnités scénario 3 - Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA005	Indemnités scénario 5 - Déclaration annuelle de vacances	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA006	Indemnités scénario 6 - Déclaration de reprise du travail	01/01/1900	01/01/9999

Version: 2015/1

Date de publication: 26/02/2015

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe: 1









AN2015-1-FR28.pdf AN2015-1-FR28.doc AN2015-1-FR28.xlsx AN2015-1-FR28.txt AN2015-1-FR28.xml Information intermédiaire:

Code	Libellé	Code	Code	Type de	Date de début	Date de fin de
APL	Libelie	ONSS	présence	travailleur	de validité	validité
101	Travailleurs manuels contractuels	15	3	1	01/01/1900	01/01/9999
102	Travailleurs manuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi	15	3	1	01/01/1900	31/12/2013
	la semaine (volontaire) de 4 jours					
102	Travailleurs manuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi	21	3	1	01/01/2014	01/01/9999
	la semaine (volontaire) de 4 jours					
103	Travailleurs manuels contractuels - détachés syndicaux	15	3	1	01/07/2009	01/01/9999
104	Travailleurs manuels contractuels - travailleurs handicapés occupés dans	12	3	1	01/07/2009	01/01/9999
	un atelier protégé					
109	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de sécurité	15	3	1	01/07/2012	31/03/2014
	sociale des contractuels - travailleurs manuels					
111	Travailleurs manuels ACS - CONTINGENT	24	3	1	01/01/1900	31/03/2014
112	Travailleurs manuels ACS - PROJETS	24	3	1	01/01/1900	31/03/2014
113	Travailleurs manuels ACS - administrations publiques	24	3	1	01/01/1900	31/03/2014
114	Travailleurs manuels contractuels subventionnés	24	3	1	01/01/2014	01/01/9999
121	Travailleurs manuels engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi	090	3	1	01/01/1900	01/01/9999
	organique des CPAS du 08.07.1976					
131	Travailleurs manuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leurs	27	3	1	01/01/1900	01/01/9999
	18 ans - art. 5bis de l'AR du 28.11.1969					
132	Travailleurs manuels - jeunes entre 18 et 25 ans occupés dans le cadre d'un	15	3	1	01/01/1900	30/06/2007
	système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986					
133	Travailleurs manuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leurs	35	3	1	01/01/1900	01/01/9999
	18 ans, mis au travail en vertu d'une convention d'insertion					
	socioprofessionnelle reconnue - art. 4 de l'AR du 28.11.1969					
201	Travailleurs intellectuels contractuels	495	3	2	01/01/1900	01/01/9999
202	Travailleurs intellectuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a	495	3	2	01/01/1900	31/12/2013
	choisi la semaine (volontaire) de 4 jours					
202	Travailleurs intellectuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a	481	3	2	01/01/2014	01/01/9999
	choisi la semaine (volontaire) de 4 jours					
203	Travailleurs intellectuels contractuels - détachés syndicaux	495	3	2	01/07/2009	01/01/9999

Code	191 1117	Code	Code	Type de	Date de début	Date de fin de
APL	Libellé	ONSS	présence	travailleur	de validité	validité
204	Travailleurs intellectuels contractuels - travailleurs handicapés occupés dans un atelier protégé	492	3	2	01/07/2009	01/01/9999
209	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de sécurité sociale des contractuels - travailleurs intellectuels	495	3	2	01/07/2012	31/03/2014
211	Travailleurs intellectuels ACS - CONTINGENT	484	3	2	01/01/1900	31/03/2014
212	Travailleurs intellectuels ACS - PROJETS	484	3	2	01/01/1900	31/03/2014
213	Travailleurs intellectuels ACS - administrations publiques	484	3	2	01/01/1900	31/03/2014
214	Travailleurs intellectuels contractuels subventionnés	484	3	2	01/01/2014	01/01/9999
221	Travailleurs intellectuels engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976	400	3	2	01/01/1900	01/01/9999
231	Travailleurs intellectuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leurs 18 ans - art. 5bis de l'AR du 28.11.1969	487	3	2	01/01/1900	01/01/9999
232	Travailleurs intellectuels - jeunes entre 18 et 25 ans occupé dans le cadre d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986	495	3	2	01/01/1900	30/06/2007
233	Travailleurs intellectuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leurs 18 ans, mis au travail en vertu d'une convention d'insertion socioprofessionnelle reconnue - art. 4 de l'AR du 28.11.1969	439	3	2	01/01/1900	01/01/9999
251	Médecins en formation de spécialiste - art. 15bis de l'AR du 28.11.1969	403	3	2	01/01/1900	01/01/9999
252	Médecins contractuels exonérés des cotisations de sécurité sociale en vertu de l'art. 1, § 3 de la loi du 27.06.1969	402	3	2	01/01/1900	01/01/9999
301	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime commun	/	2	10	01/01/2012	01/01/9999
302	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime des nouveaux affiliés + nouveaux adhérents au taux supérieur	/	2	10	01/01/2012	01/01/9999
303	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - police locale	/	2	10	01/01/2012	01/01/9999
304	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux adhérents au taux inférieur	/	2	10	01/01/2012	01/01/9999
306	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-institution de prévoyance au taux spécifique	/	2	10	01/01/2012	31/12/2015
307	Cotisation de pension - pool des parastataux (loi du 28-4-1958)	/	2	10	01/01/2015	01/01/9999

Code	Libellé	Code	Code	Type de	Date de début	Date de fin de
APL	Libelie	ONSS	présence	travailleur	de validité	validité
308	Cotisation de pension - pension à charge du trésor public	/	2	10	01/01/2015	01/01/9999
601	Définitifs	675	3	3	01/01/1900	01/01/9999
602	Définitifs - pas de cotisation allocations familiales à l'ORPSS (uniquement	675	3	3	01/01/1900	31/12/2006
	les CER et SDR)					
603	Définitifs - détachés syndicaux	675	3	3	01/07/2009	01/01/9999
604	Définitifs - travailleurs handicapés occupés dans un atelier protégé	675	3	3	01/07/2009	01/01/9999
608	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de vacances	675	3	3	01/04/2014	01/01/9999
	secteur privé					
609	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de vacances	675	3	3	01/07/2012	01/01/9999
	secteur public					
642	Médecins définitifs soumis aux cotisations de sécurité sociale et qui, sur	675	3	3	01/01/1900	01/01/9999
	base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-07-2008, n'ont pas					
	de droit à une pension publique					
651	Médecins définitifs exonérés des cotisations de sécurité sociale sur base de	690	3	3	01/01/1900	01/01/9999
	l'art. 1er, § 3 de la loi du 27.6.1969 et qui, sur base de l'art. 158 de la loi					
	relative aux hôpitaux du 10-07-2008, ont droit à une pension publique					
652	Médecins définitifs exonérés des cotisations de sécurité sociale sur base de	691	3	3	01/01/1900	01/01/9999
	l'art. 1, § 3 de la loi de 27.06.1969 et qui, sur base de l'art. 158 de la loi					
	relative aux hôpitaux du 10-7-2008, n'ont pas de droit à une pension					
	publique					
671	Cotisation pour le personnel statutaire - Régime assurance maladie	876	1	8	01/01/1900	01/01/9999
	invalidité					
672	Cotisation pour le personnel statutaire licencié - régime chômage	877	1	8	01/01/1900	01/01/9999
701	Etudiants exonérés en vertu de l'article 17bis de l'AR du 28.11.1969	840	1	7	01/01/1900	01/01/9999
702	Moniteurs et animateurs d'activités socio-culturelles exonérés sur base de	699	3	6	01/01/1900	01/01/9999
	l'article 17 de l'AR du 28.11.1969					
711	Ministres des cultes et conseillers laïcs - art. 13 de l'AR du 28.11.1969	675	3	6	01/01/1900	01/01/9999
721	Mandataires locaux non protégés - article 19, § 4 de la nouvelle loi	404	3	6	01/01/1900	01/01/9999
	communale					
722	Mandataires locaux protégés	405	3	6	01/01/2010	01/01/9999

Code	Libellé	Code	Code	Type de	Date de début	Date de fin de
APL	LIBERC	ONSS	présence	travailleur	de validité	validité
731	Pompiers volontaires - travailleurs manuels	091	3	6	01/01/1900	01/01/9999
732	Pompiers volontaires - travailleurs intellectuels	401	3	6	01/01/1900	01/01/9999
741	Artistes	46	3	4	01/01/1900	01/01/9999
761	Parents d'accueil reconnus	497	3	5	01/04/2003	01/01/9999
771	Chômeurs avec complément d'entreprise (RCC)	879	1	15	01/04/2010	01/01/9999
842	Cotisation régime de pension complémentaire contractuels	835	2	10	01/01/2010	01/01/9999
843	Cotisation régime de pension complémentaire - contractuels - Anvers et	835	2	10	01/01/2010	01/01/9999
	Bruges					
844	Cotisation régime de pension complémentaire contractuels - bonus	835	2	10	01/01/2014	01/01/9999
845	Cotisation pour le Service Social Collectif de l'ORPSS	/	2	12	01/01/2005	01/01/9999
846	Cotisation pour le Service Social Collectif de la police	/	2	12	01/01/2005	01/01/9999
847	Cotisation pour le Service Social Collectif - Flandre	/	2	12	01/01/2010	01/01/9999
851	Cotisation spéciale due sur les réserves constituées par les employeurs en	851	5	9	01/01/1900	30/09/2011
	vue de la formation d'une pension extra-légale					
855	Cotisation du chômage de 1,69 % (AR 401)	/	2	9	01/01/1900	01/01/9999
856	Cotisation spéciale destinée au financement de la sécurité sociale (loi du	/	2	9	01/01/1900	01/01/9999
	30.03.1994 portant financement de la sécurité sociale)					
857	Cotisation de chômage de 1,60 % (AR 401)	/	2	9	01/07/2009	01/01/9999
861	Cotisation de solidarité sur les participations aux bénéfices	861	5	9	01/01/2010	01/01/9999
862	Cotisation de solidarité pour l'usage d'un véhicule de société à des fins	862	4	14	01/01/2005	01/01/9999
	privées ou pour le déplacement domicile-lieu de travail					
864	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs	864	5	9	01/10/2011	01/01/9999
	pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements directs aux ex-					
	travailleurs					
865	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs	865	5	9	01/10/2011	01/01/9999
	pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements dans le cadre					
	d'un plan d'entreprise					
867	Cotisation spéciale supplémentaire due sur les versements effectués par	867	4	14	01/10/2012	01/01/9999
	les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale qui					
	dépassent un montant déterminé					

Code	Liball 4	Code	Code	Type de	Date de début	Date de fin de
APL	Libellé	ONSS	présence	travailleur	de validité	validité
870	Cotisation due sur le (double) pécule de vacances à l'exception des	/	5	9	01/01/1900	01/01/9999
	mandataires et du personnel de police contractuel					
871	Cotisation due sur le (double) pécule de vacances des mandataires, du	/	5	9	01/01/2005	01/01/9999
	personnel de police contractuel et des stagiaires en vue d'une nomination					
	à titre définitif - régime de vacances secteur privé					
872	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du	277	2	15	01/04/2012	01/01/9999
	chômage avec complément d'entreprise (RCC) - secteur non marchand - à					
	partir du 01/04/2012					
873	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur bénéficiant du régime de	276	2	15	01/04/2012	01/01/9999
	chômage avec complément d'entreprise (RCC) - fixée sur base de l'âge au					
	début du RCC - à partir du 01/04/2012					
874	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du	278	2	15	01/04/2012	01/01/9999
	chômage avec complément d'entreprise (RCC) - période de reconnaissance					
	comme entreprise en restructuration - à partir du 01/04/2012					
879	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur bénéficiant du chômage	270	2	15	01/04/2010	01/01/9999
	avec complément d'entreprise (RCC) - dégressive en fonction de l'âge - à					
	partir du 01/04/2010					
880	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du	271	2	15	01/04/2010	01/01/9999
	chômage avec complément d'entreprise (RCC) - secteur non marchand - à					
	partir du 01/04/2010					
881	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur bénéficiant du chômage	273	2	15	01/04/2010	01/01/9999
	avec complément d'entreprise (RCC) - fixée sur base de l'âge au début de la					
	RCC - à partir du 01/04/2010					
882	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du	274	2	15	01/04/2010	01/01/9999
	chômage avec complément d'entreprise (RCC) - période de reconnaissance					
	comme entreprise en difficulté					
884	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du	275	2	15	01/04/2010	01/01/9999
	chômage avec complément d'entreprise (RCC) - période de reconnaissance					
	comme entreprise en restructuration - à partir du 01/04/2010					

Code	Libellé	Code	Code	Type de	Date de début	Date de fin de
APL	ONSS		présence	travailleur	de validité	validité
886	Retenue personnelle pour un travailleur bénéficiant du chômage avec	295	2	15	01/04/2010	01/01/9999
	complément d'entreprise (RCC)					
889	Cotisation de solidarité sur les amendes de circulation remboursées par	889	2	9	01/01/2009	01/01/9999
	l'employeur					
891	Cotisation pension personnel nommé régime commun des pensions	/	2	10	01/01/1900	31/12/2011
892	Cotisation pension personnel nommé régime des nouveaux affiliés	/	2	10	01/01/1900	31/12/2011
893	Cotisation pension personnel nommé de la police locale intégrée	/	2	10	01/01/1900	31/12/2011
894	Cotisation pension - personnel nommé - détachés syndicaux	/	2	11	01/07/2009	01/01/9999
896	Cotisation du chômage de 1,69 % (AR 401) - détachés syndicaux	/	2	11	01/07/2009	01/01/9999
897	Cotisations de sécurité sociale - détachés syndicaux	/	2	11	01/07/2009	01/01/9999
898	Cotisations sur indemnité pour période d'incapacité temporaire en raison	/	2	13	01/01/1900	01/01/9999
	d'une maladie professionnelle reconnue					
899	Exonération complète des cotisations	/	2	11	01/01/1900	01/01/9999

Commentaire code presence

- 1 = uniquement autorisé pour le code travailleur (zone 00037)
- 2 = uniquement autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082)
- 3 = autorisé pour le code travailleur (zone 00037) et le code travailleur cotisation (zone 00082)
- 4 = uniquement autorisé pour le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)
- 5 = autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082) et le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)

Commentaire Type de travailleur

- 1 Ouvrier
- 2 Employé
- 3 Statutaire
- 4 Artiste
- 5 Parent d'accueil reconnu
- 6 Autre cotisation ordinaire
- 7 Etudiant
- 8 Statutaire licencié
- 9 Cotisation supplémentaire

- 10 Cotisation de pension
- 11 Cotisation non due
- 12 Autres cotisations spéciales
- 13 Maladies professionnelles
- 14 Cotisation non liée à une personne physique
- 15 Prépensionné

Date de publication:

26/02/2015

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe: 1











AN2015-1-FR29.pdf AN2015-1-FR29.doc AN2015-1-FR29.xlsx AN2015-1-FR29.txt AN2015-1-FR29.xml Information intermédiaire:

Code	Libellé	Code présence	Date de début de validité	Date de fin de validité
951	Agents contractuels - régime de vacances secteur privé et régime accidents du travail secteur public	6	01/01/1900	01/01/9999
952	Agents contractuels - régime de vacances secteur public et régime accidents du travail secteur public	6	01/01/1900	01/01/9999
953	Agents définitifs - régime commun des pensions	6	01/01/1900	31/12/2011
954	Agents définitifs - régime de pension - nouveaux affiliés à l'Office	6	01/01/1900	31/12/2011
955	Agents définitifs - caisse propre de pension	6	01/01/1900	31/12/2011
956	Agents définitifs - régime de pension - institution de prévoyance	6	01/01/1900	31/12/2011
957	Agents définitifs - régime de pension - personnel de police	6	01/01/1900	31/12/2011
958	Catégories spéciales	6	01/01/1900	01/01/9999
959	Travailleurs qui ne sont plus en service	6	01/01/1900	01/01/9999
971	Nommés - fonds de pension solidarisé - ex-régime commun	6	01/01/2012	01/01/9999
972	Nommés - fonds de pension solidarisé - ex-régime des nouveaux affiliés + adhérents après le 31-12-2011 au taux supérieur	6	01/01/2012	01/01/9999
973	Nommés - fonds de pension solidarisé - police locale	6	01/01/2012	01/01/9999
974	Nommés - fonds de pension solidarisé - adhérents après le 31-12-2011 au taux inférieur	6	01/01/2012	01/01/9999
975	Nommés - régime de pension propre ou régime de pension institution de prévoyance	6	01/01/2012	01/01/9999
976	Nommés - fonds de pension solidarisé - ex- institution de prévoyance au taux spécifique	6	01/01/2012	31/12/2015
977	Nommés - pool des parastataux (loi du 28-4-1958)	6	01/01/2015	01/01/9999
978	Nommés - pension à charge du trésor public	6	01/01/2015	01/01/9999
981	Agents contractuels - régime de vacances secteur privé et régime accidents du travail secteur privé	6	01/07/2013	01/01/9999
982	Agents contractuels - régime de vacances secteur public et régime accidents du travail secteur privé	6	01/07/2013	01/01/9999

Commentaire code présence

Code présence 4 : Uniquement autorisé dans une cotisation non liée à une personne physique

Code présence 6 : Autorisé dans une ligne travailleur (bloc) et dans une cotisation non liée à une personne physique